



COUPE DE LA LIGUE CLUBS DÉPARTEMENTAUX & RÉGIONAUX

TIRAGE DES 1/8^{es} DE FINALE

MASCULINS

5877043	HBC Thierrypontain	-	CS Monterelais	5877023
5878056	USHB Vernouillet-Verneuil	-	La Dionysienne HB	5893032
5891006	Bondoufle AC CE	-	USM Villeparisis	5877037
5892005	ASV Châtenay-Malabry	-	Villiers EC	5894035
5892026	Rueil AC	-	Joinville HBA	5894055
5893008	CM Aubervilliers	-	TU Verrières	5891037
5894004	US Ivry	-	Torcy HB MLV	5877034
5895018	Ent. USDEM / St-Brice	-	HBC Livry-Gargan	5893003

FÉMININES

5875056	Paris SC	-	AS Mantaise	5878002
5877023	CS Monterelais	-	Villiers EC	5894035
5878030	Ent. Montigny / Vicinois	-	ASV Châtenay-Malabry	5892005
5878075	AS HB Les Mureaux	-	Cergy HB	5895062
5891015	SCA 2000 Évry	-	AS Fontenay-aux-Roses	5892015
5892026	Rueil AC	-	Sénart AHB	5877078
5894001	US Alfortville	-	Claye-Souilly SHB	5877009
5894004	US Ivry	-	HBC Franconville	5895011

- Les matches des 1/8^{es} de finale masculins & féminins sont à jouer avant le 15 avril 2018

Rappel

Pour les équipes qui sont encore qualifiées en coupe de la ligue des clubs nationaux, les joueurs ne peuvent pas doubler sur un même tour de coupe ; un joueur ayant participé à un tour de coupe nationale ne peut plus redescendre en coupe régionale (par contre l'inverse est possible).

COUPE DE LA LIGUE DES CLUBS RÉGIONAUX / DÉPARTEMENTAUX – RÈGLEMENT

Article 1 – La coupe de la ligue

Organisée par la ligue Île-de-France, la coupe de la ligue est ouverte à tous les clubs du territoire, en règle avec la ligue et leur comité départemental et concerne les catégories plus de 16 ans masculines et plus de 16 ans féminines.

Article 2 – Règle de participation

Hormis les clubs nationaux, chaque club ne peut engager qu'une seule équipe dans chacune des catégories ouvertes à la coupe de la ligue.

Un club évoluant en championnat de France masculin ou féminin, hors secteur élite (Pro), pourra (sans obligation) engager une équipe en coupe de la ligue des nationaux. Il aura également la possibilité d'engager une autre équipe dans la coupe de la ligue des régionaux/départementaux.

Un club évoluant en championnat régional masculin ou féminin pourra (sans obligation) engager une équipe en coupe de la ligue des régionaux/départementaux.

Tout joueur ou toute joueuse ayant participé à un tour en coupe de la ligue des nationaux ne pourra plus participer en coupe de la ligue des régionaux. Tout joueur ou toute joueuse de plus de 16 ans ayant participé à 6 matches en championnat de France ne pourra plus évoluer en coupe de la ligue des régionaux/départementaux.

Les joueuses et joueurs évoluant en championnat de France moins de 18 ans pourront choisir le niveau de la coupe de la ligue où ils veulent évoluer, en respectant les règlements de l'alinéa précédent.

Tous les joueurs ou joueuses de moins de 18 ans ayant participé à 6 matches en championnat de France plus de 16 ans ne pourront plus évoluer en coupe de la ligue des régionaux/départementaux.

Les joueurs ou joueuses ayant évolué pour leur club en championnat peuvent participer à un match en coupe de la ligue sur le même week-end.

Article 3 – Conclusion

Les conclusions de match sont à établir sur Gest'hand. Les dérogations ne seront accordées que par la COC de la ligue.

Article 4 – Arbitrage

En cas d'arbitrage officiel, les indemnités d'arbitrage seront réglées par le club recevant.

Si aucun arbitre officiel n'est désigné, il convient d'appliquer les dispositions stipulées dans le code d'arbitrage.

Article 5 – Durée des rencontres

La durée des rencontres est fixée comme suit : 2 x 30 minutes (repos 10 minutes).

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire : épreuve des tirs au but dans les conditions prévues au 3.3.6. du règlement général des compétitions nationales.

Article 6 – FdMe

La feuille de match électronique sera établie avec soin et précision.

Chaque équipe pourra inscrire un maximum de 14 joueurs sur la feuille de match électronique.

Toutes les licences seront autorisées sauf les licences de type C.

Article 7 – Phases de la coupe de la ligue

- La coupe de la ligue des régionaux/départementaux se déroulera sur 4 phases :
 - phase départementale concernant les 1/128^{es} et 1/64^{es} de finales qui seront à jouer avant les vacances de la Toussaint.
 - phase entre départements limitrophes concernant les 1/32^{es} de finales qui seront à jouer avant les vacances de Noël.
 - phase où les clubs se déplaceront sur une distance maximale de 70 km concernant les 1/16^{es} à jouer avant les vacances d'hiver et les 1/8^{es} de finales à jouer avant les vacances de Pâques.
 - Phase de toute l'Île-de-France concernant les 1/4 de finales et 1/2 finales qui se dérouleront sur le même week-end.

Les finales de la coupe de la ligue des régionaux auront lieu sur le même week-end (au mois de juin) que les finales de la coupe de la ligue des nationaux.

Article 8 – Vainqueurs de coupe

Les vainqueurs de la coupe de la ligue des clubs régionaux/départementaux recevront une coupe à titre définitif.